

**Conseil économique et social**

Distr. générale
15 août 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 12 de l'ordre du jour

Organisations non gouvernementales**Rapport du Comité chargé des organisations
non gouvernementales sur la reprise
de sa session de 2008**

(New York, 29 mai-6 juin et 25 juin 2008)

Résumé

À la reprise de sa session de 2008, qui s'est tenue du 29 mai au 6 juin et le 25 juin 2008, le Comité chargé des organisations non gouvernementales était saisi de 126 demandes d'admission au statut consultatif, dont des demandes dont il avait reporté l'examen lors de ses sessions tenues de 1999 à 2008. Il a recommandé au Conseil économique et social d'accorder le statut consultatif à 64 organisations non gouvernementales, reporté à une date ultérieure l'examen des demandes de 55 autres organisations et clos l'examen de la demande de 2 autres. Il a également recommandé de ne pas accorder le statut consultatif à une organisation non gouvernementale dont il avait reporté l'examen de la demande lors de sessions antérieures. Le Comité était également saisi de trois demandes de reclassement et a donné son aval à une d'elles. En outre, il était saisi de 139 rapports quadriennaux, dont 13 avaient été reportés de sessions antérieures. Il a entendu six représentants d'organisations non gouvernementales.

Le présent rapport contient un projet de résolution et cinq projets de décision sur lesquels le Conseil économique et social est appelé à se prononcer.

Aux termes du projet de décision I, le Conseil déciderait :

- a) D'accorder le statut consultatif à 64 organisations non gouvernementales;
- b) De reclasser une organisation non gouvernementale;
- c) De prendre acte du fait que le Comité a pris note des rapports quadriennaux de 126 organisations non gouvernementales;



d) De décider de clore l'examen de la demande d'admission au statut consultatif de deux organisations non gouvernementales;

e) De prendre acte du fait que le Comité a décidé d'appeler l'attention sur le retrait des demandes d'admission de deux organisations non gouvernementales.

Aux termes du projet de décision II, le Conseil déciderait de ne pas accorder le statut consultatif à l'organisation non gouvernementale Human Rights Foundation.

Le Président a prononcé une déclaration relative au rétablissement du statut consultatif de l'organisation Liberal International.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Deuxième partie		
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social	1–3	5
A. Projet de résolution soumis au Conseil soumis au Conseil pour adoption		
Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales (Département des affaires économiques et sociales)	1	5
B. Projets de décision soumis au Conseil économique et social pour adoption		
Projet de décision I. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales. . .	2	6
Projet de décision II. Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par la Human Rights Foundation . .	2	13
Projet de décision III. Plainte contre l'organisation non gouvernementale Union mondiale pour le judaïsme libéral	2	13
Projet de décision IV. Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2009 du Comité chargé des organisations non gouvernementales	2	13
Projet de décision V. Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2008	2	14
C. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social		
Déclaration du Président du Comité relative au rétablissement du statut consultatif de l'organisation « Internationale libérale ».	3	14
II. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement	4–51	14
A. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures . .	5–28	15
B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement	29–50	21
1. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif	30–48	21
2. Nouvelles demandes de reclassement	49–50	24
C. Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de Conseil économique et social ayant fusionné avec des organisations non gouvernementales non dotées de ce statut	51	24
III. Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social	52–55	25
A. Rapports quadriennaux dont l'examen a été reporté lors de sessions précédentes du Conseil	52–53	25
B. Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.	54–55	25

IV.	Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.	56–63	26
V.	Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris l'accréditation des représentants d'organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil. . .	64–80	27
A.	Examen de questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux.	64–76	27
B.	Questions connexes diverses	77–80	29
VI.	Application de la résolution 2006/46 du Conseil économique et social	81	32
VII.	Examen des rapports spéciaux	82–93	32
VIII.	Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.	94–99	34
IX.	Ordre du jour provisoire et documentation de la session 2009 du Comité	100–102	36
X.	Organisation de la session.	103–109	36
A.	Ouverture et durée de la session	103	36
B.	Participation	104–106	36
C.	Ordre du jour.	107–108	36
D.	Documentation	109	37
XI.	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de la reprise de sa session de 2007.	110	37
Annexes			
I.	Liste des participants.		38
II.	Liste des documents		39

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social

A. Projet de résolution soumis au Conseil pour adoption

Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales (Département des affaires économiques et sociales)

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1996/31 du 25 juillet 1996 relative aux relations consultatives entre le Conseil économique et social et les organisations non gouvernementales,

Conscient de l'évolution des relations entre l'Organisation des Nations Unies et la communauté des organisations non gouvernementales qui traduit l'élargissement et l'approfondissement de la collaboration de ces organisations avec le Conseil économique et social et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble,

Considérant la très forte augmentation, ces dernières années, du nombre d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et sachant que ce nombre continuera d'augmenter dans un avenir prévisible,

Considérant également les répercussions que l'essor de la participation des organisations non gouvernementales a sur la charge de travail et les ressources de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales,

Rappelant le paragraphe 68 de sa résolution 1996/31, qui prévoit que le Secrétariat prête au Comité chargé des organisations non gouvernementales le concours dont celui-ci a besoin pour exécuter le mandat élargi qui lui est confié et qui permettra d'associer plus étroitement les organisations non gouvernementales aux activités,

Rappelant le programme ordinaire de coopération technique prévu au chapitre 22 du budget-programme de l'ONU,

Soulignant qu'il faut veiller à ce que la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales puisse s'acquitter au mieux de son mandat,

Soulignant également la nécessité sur laquelle le Secrétaire général a insisté dans le cadre de la réforme de l'ONU, de renforcer les partenariats avec la société civile, en intégrant les capacités d'analyse et les activités de coopération technique afin de gagner en efficacité et en efficience,

1. *Déplore* la faiblesse des moyens dont est dotée la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et demande au Secrétaire général de veiller à ce

que les ressources qui lui sont allouées soient pleinement utilisées et que tous les postes vacants soient pourvus, et de présenter dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 des propositions visant à renforcer les capacités de la Section et à entretenir sa mémoire institutionnelle, de manière à tirer pleinement parti des enseignements tirés de son expérience et des pratiques optimales qui y sont pratiquées, afin de lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités de manière efficace et efficiente;

2. *Recommande* que soit créé un programme de coopération technique à l'intention de la Section des organisations non gouvernementales pour la fourniture de services consultatifs, l'organisation d'ateliers sur le renforcement des capacités en vue du lancement du Réseau régional informel ONU-ONG aux niveaux régional, sous-régional et national, ainsi que la mise au point d'outils de formation et la promotion d'initiatives, de projets et de programmes pilotes en matière de partenariat, auxquels participeraient l'ONU, la société civile et les gouvernements du monde entier, destinés surtout aux pays les plus démunis.

B. Projets de décision soumis au Conseil économique et social pour adoption

2. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social décide :

a) D'accorder le statut consultatif aux 64 organisations non gouvernementales ci-après :

Statut consultatif général

China NGO Network for International Exchanges

Statut consultatif spécial

African Child Care Association

All About Social, Economic, Educational Rights Foundation

Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition

Al-Zubair Charity Foundation

American Association of University Women

Asociación Mujeres Unidas para el Microcrédito

Association de coopération et de recherches pour le développement

Association d'équipements collectifs La Castellane

Association VERSeau Développement

CARAM Asia Berhad

Centro de Información y Educación para la Prevención del Abuso de Drogas
Cercle de recherche sur les droits et les devoirs de la personne humaine
Child Family Health International
Comité pour les relations internationales de jeunesse de la communauté française de Belgique
Conseil néerlandais pour les réfugiés
Federatie van Nederlandse Verenigingen tot Integratie van Homoseksualiteit COC Nederland
Fondation connaissance et liberté
Fondation Ostad Elahi : éthique et solidarité humaine
Fondation pour une culture de la paix
Fundación Instituto Psicopedagógico Uruguayo
Fundación Paz Mundial
Fund for Women in Asia
Global Hand
Globe Aware
Health for Humanity
Hebrew Immigrant Aid Society
Hudson Institute
Institut de recherche sur la Convention relative aux droits de l'enfant
Institut international des sciences politiques
Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice
International Centre for Missing and Exploited Children
IT for Change
Junior Achievement Worldwide
Knights of the Southern Cross
Learning and Development Kenya
Mother Child Education Foundation
National Women's Studies Association
Network of Non Governmental Organizations of Trinidad and Tobago for the Advancement of Women
Partnership for Global Justice
Plate-forme pour le développement durable des Caraïbes
Red Venezolana de Organizaciones para el Desarrollo Social
Rural Litigation and Entitlement Kendra

Service for Peace
Ship and Ocean Foundation
Smile of a Child
Society Studies Centre
Vikash
Voices of African Mothers
Women and Modern World Centre
Women's Health and Education Center
Women's Rights Association against Discrimination
Women's Shadow Parliament (Kenya)

Liste

Center for Health and Gender Equity
Comitato Ev-K2-CNR
Kabbalah Centre
Ligue pour le droit de la femme congolaise
National Federation of Business and Professional Women's Clubs
New Zealand Council of Licensed Firearms Owners
Nigerian Healthcare Foundation
NTIC et citoyenneté
Play Soccer
Trance Research Foundation
Village suisse

b) De reclasser l'organisation non gouvernementale suivante, qui était inscrite sur la liste, en lui accordant le statut consultatif spécial :

Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication

c) De noter que le Comité a pris acte des rapports quadriennaux des 126 organisations non gouvernementales suivantes (les rapports portent sur la période 2003-2006, sauf indication contraire entre parenthèses) :

Académie des sciences de criminologie
Agence néerlandaise de coopération internationale au développement
All Russian Social Fund
Assemblée permanente pour les droits de l'homme
Association algérienne d'alphabétisation
Association cartographique internationale

Association for Democratic Initiatives
Association for Progressive Communications
Association internationale de la sécurité sociale
Association internationale des charités
Association internationale des villes messagères de la paix
Association internationale du barreau
Association internationale du droit des eaux
Association internationale pour la défense de la liberté religieuse
Association mondiale des amis de l'enfance
Association nationale pour le progrès des personnes de couleur
Association of Medical Doctors of Asia
Association of United Families International
Association panaméricaine-panafricaine
Buddha's Light International Association
CARE International
Centre antiviolence
Centre d'accompagnement des autochtones pygmées et minoritaires vulnérables
Centre international du commerce et du développement durable
Centre pour la démocratie et le développement
Cercle des amis de la forêt pour le XXI^e siècle
Chambre internationale de la marine marchande
Citizens' Rights Protection Society
Coalition internationale pour la santé de la femme
Comité de coordination d'organisations juives
Commission internationale de l'éducation à distance
Commission internationale des examens de conduite automobile
Conseil international des femmes
Conseil international des mines et des métaux
Conseil international des unions scientifiques
Conseil international pour l'étude des droits de l'homme
Coordination des immigrants du sud du monde
Défense des enfants – International

Deutsche Stiftung Weltbevölkerung (Fondation allemande pour la population mondiale)

Enfants Entraide

Ensemble, les enfants peuvent faire bouger les choses

Family Planning Association of Turkey

Federación de Asociaciones de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos (2003-2008)

Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux

Fédération des associations pour la défense et la promotion des droits de l'homme (2000-2003)

Fédération des femmes de Chine

Fédération de Tunis de solidarité sociale

Fédération internationale de l'ACAT – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture

Fédération internationale des associations de personnes âgées

Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine

Fédération internationale des femmes diplômées des universités

Fédération internationale des personnes handicapées physiques

Fédération internationale des producteurs agricoles

Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires

Fédération internationale pour la planification familiale (Europe)

Fédération internationale pour la planification familiale (région de l'hémisphère occidental)

Fédération internationale Terre des hommes

Fédération mondiale de la jeunesse démocratique

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

Fédération routière internationale

Focus on the Family

Fondation de recherche et d'études culturelles himalayennes

Fondation Guilé

Fondation Hariri

Fondation internationale de la famille

Fondation Sommet mondial des femmes

Fonds Mondial pour les femmes

Forum économique mondial

Forum européen de la jeunesse
Forum européen des personnes handicapées
Forum européen sur les services aux victimes
Franklin and Eleanor Roosevelt Institute (2002-2005)
Fund of Aid for Youth
Global Action on Aging
Global Volunteers
Green Earth Organization
Handicap International
HelpAge International
Hong Kong Council of Social Service
Human Appeal International
Institut des stratégies environnementales mondiales
Institut international des sciences administratives
Institut mondial des caisses d'épargne
Interact Worldwide
Interaction: American Council for Voluntary Action
International Alert
International Centre for Human Rights and Democratic Development
Internationale Socialiste
International Longevity Center
Inter-Press Service International Association
Japan Civil Liberties Union
Japan Federation of Bar Associations
Jordanian Hashemite Fund for Human Development
Korean Institute for Women and Politics
Legião da Boa Vontade
Life Ethics Educational Association
Life for Relief and Development
Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (2001-2004)
Mercy-USA for Aid and Development
Mouvement international ATD quart monde
Mouvement pour un monde meilleur
National Bar Association

National Council of Women of the United States
National Safety Council
National Wildlife Federation
Network Women in Development Europe
Nord-Sud XXI
Oasis Open City Foundation
Organisation des capitales et villes islamiques
Organisation internationale de normalisation
Organisation internationale pour le progrès industriel, spirituel et culturel
Organisation mondiale des personnes handicapées
Pathfinder International
Programme de technologie sanitaire appropriée
Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme
Resources for the Future
RICS Foundation
Several Sources Foundation
Society for the Protection of Unborn Children
SOS Villages d'enfants
Stichting Projekta : Foundation for Women and Development Services
Trickle Up Program
United Nations Association of San Diego
Wittenberg Center for Alternative Resources
Women's Commission Research and Education Fund
World Organization of Building Officials
Youth with a Mission

d) De noter également que le Comité a décidé de clore l'examen des demandes d'admission au statut consultatif présentées au Conseil économique et social par les organisations non gouvernementales suivantes :

Armenia Fund USA
Ma Qualcuno Pensi ad Abele

e) De noter par ailleurs que le Comité a décidé de prendre acte de ce que les deux organisations ci-après ont retiré leur demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social :

Chinese Society for Corrosion and Protection
Observer Research Foundation

Projet de décision II**Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par la Human Rights Foundation**

Le Conseil économique et social décide de ne pas accorder le statut consultatif à la Human Rights Foundation.

Projet de décision III**Plainte contre l'organisation non gouvernementale Union mondiale pour le judaïsme libéral**

Le Conseil économique et social décide d'examiner la plainte contre l'organisation non gouvernementale Union mondiale pour le judaïsme libéral.

Projet de décision IV**Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2009 du Comité chargé des organisations non gouvernementales**

Le Conseil économique et social :

a) Décide que la session ordinaire de 2009 du Comité chargé des organisations non gouvernementales se tiendra du 19 au 28 janvier 2009 et que la reprise de la session aura lieu du 18 au 27 mai 2009;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire, reproduit ci-après, et la documentation de la session de 2009 du Comité :

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures;
 - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement;
 - c) Demandes d'admission reçues d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ayant fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales.
4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :
 - a) Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen a été reporté;
 - b) Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

5. Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
 - a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales;
 - b) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux;
 - c) Questions connexes.
7. Application de la résolution 2006/46 du Conseil économique et social.
8. Examen des rapports spéciaux.
9. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du réseau régional informel Organisation des Nations Unies-organisations non gouvernementales.
10. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2010 du Comité.
11. Adoption du rapport du Comité.

Projet de décision V

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2008

Le Conseil économique et social prend note du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2008.

C. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

Déclaration du Président du Comité relative au rétablissement du statut consultatif de l'organisation « Internationale libérale »

3. « Le Comité chargé des organisations non gouvernementales note et reconnaît que la suspension d'un an du statut consultatif de l'organisation "Internationale libérale" a pris fin le 20 juillet 2008 ».

II. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement

4. Le Comité a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 17^e à 23^e séances et à ses 26^e, 27^e et 29^e à 31^e séances, tenues du 29 mai au 6 juin et le 25 juin 2008. Il était saisi d'un mémorandum du Secrétaire général transmettant les nouvelles

demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales (E/C.2/2008/R.2/Add.21 à 31) et d'un mémorandum du Secrétaire général transmettant les demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales (E/C.2/2008/R.3/Add.2), ainsi que d'une liste de demandes d'admission au statut consultatif dont il avait reporté l'examen lors de sessions antérieures (E/C.2/2008/CRP.7 et CRP.9).

A. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures

5. À ses 20^e à 23^e séances et à ses 27^e, 30^e et 31^e séances, tenues du 29 mai au 6 juin et le 25 juin 2008, le Comité a examiné le point 3 a) de son ordre du jour, les demandes d'admission au statut consultatif et les demandes de reclassement dont il avait reporté l'examen lors de sessions antérieures (E/C.2/2008/CRP.7 et CRP.9).

Demandes faisant l'objet d'une recommandation

6. Le Comité a recommandé au Conseil d'octroyer le statut consultatif à 20 organisations dont il avait reporté l'examen des demandes d'admission lors de sessions antérieures [voir chap. I, projet de décision I, al. a)] :

Association de coopération et de recherches pour le développement

Cercle de recherche sur les droits et les devoirs de la personne humaine

Comitato Ev-K2-CNR

Conseil néerlandais des réfugiés

Federatie van Nederlandse Verenigingen tot Integratie van Homoseksualiteit

Foundation Ostad Elahi : éthique et solidarité humaine

Fund for Women in Asia

General Research Institute for the Convention on the Rights of the Child

Global Hand

Globe Aware

Hebrew Immigrant Aid Society

Hudson Institute

Kabbalah Centre

National Federation of Business and Professional Women's Clubs

New Zealand Council of Licensed Firearms Owners

Partnership for Global Justice

Play Soccer

Red Venezolana de Organizaciones para el Desarrollo Social

Trance Research Foundation

Women's Health and Education Center

**Demandes dont l'examen est reporté dans l'attente de réponses
aux questions posées par le Comité**

7. Le Comité a reporté l'examen des demandes d'admission des 44 organisations non gouvernementales ci-après en attendant de recevoir leurs réponses aux questions qu'il leur avait posées lors de la reprise de sa session de 2008 :

Africa Action

Agape International Spiritual Center

Ambassadors for Children

Ambedkar Centre for Justice and Peace

Asian-Eurasian Human Rights Forum

Associação Brasileira de Gays, Lésbicas e Transgêneros

Association internationale pour la lecture

Association malienne d'initiatives et d'actions pour le développement

Assyrian Academic Society

Better Life Programme for the African (Rural) Woman

Canadian Lawyers for International Human Rights

Centre international pour la justice transitionnelle

Coordination internationale pour la Décennie

Democracy Coalition Project

Drug Policy Alliance

Dynamic Christian World Mission Foundation

Environment Action Association

European Renewable Energy Council

Fédération des syndicats d'Ukraine

Forest Products Associations of Canada

Human Rights Education Associates

Human Rights House Foundation

International Dalit Solidarity Network

International Centre for Peace Studies

International Federation of Liberal Youth

International Foundation for Dharma Nature Time

International Human Rights Observer

International Sustainable Energy Organisation for Renewable Energy and
Energy Efficiency

Kashmiri American Council
 Kosmos Associates
 Mahabodhi International Meditation Centre
 Marijuana Policy Project Foundation
 National Association of Home Builders
 National Democratic Institute for International Affairs
 Neda Institute for Scientific and Political Studies
 PeaceJam Foundation
 People's Life Center
 Social Alert
 Spirituality for Kids Europe
 Students for Sensible Drug Policy
 Sub-Priorato del Piemonte dell'Ordine di San Fortunato
 TRIAL
 Verein Sudwind Entwicklungspolitik
 Women's Business Development Center

Demandes classées sans suite

8. À ses 23^e et 30^e séances, les 3 et 6 juin 2008, le Comité a décidé de clore l'examen des demandes d'admission des deux organisations non gouvernementales ci-après [voir chap. I, projet de décision I, al. d)].

Ma Qualcuno Pensi ad Abele
 Armenia Fund USA

Ma Qualcuno Pensi ad Abele

9. À la 30^e séance, le 6 juin 2008, le représentant de Cuba a signalé que l'organisation fournissait, à la présente session du Comité, les mêmes réponses qu'elle avait données à diverses séries de questions posées par plusieurs délégations lors de sessions antérieures du Comité, et qu'elle n'avait pas clarifié plusieurs questions posées par un certain nombre de délégations.

Armenia Fund

10. À la 23^e séance, le 3 juin 2008, le représentant de la Turquie a déclaré que l'organisation n'adoptait pas la terminologie utilisée par l'ONU concernant la région du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan, en dépit des invitations répétées du Comité en ce sens. Étant donné qu'elle ne remplissait pas les critères d'admission au statut consultatif définis dans la résolution 1996/31, le Comité n'avait par conséquent pas d'autre choix que de clore l'examen de la demande.

Demandes de retrait

11. À sa 23^e séance, le 3 juin 2008, le Comité a noté que les deux organisations ci-après souhaitaient retirer leurs demandes [voir chap. I, projet de décision I, al. e)].

Observer Research Foundation

Chinese Society for Corrosion and Protection

Observer Research Foundation

12. Le représentant du Pakistan a signalé que l'organisation n'avait pas répondu aux questions posées par de nombreuses délégations. La fondation avait aussi utilisé à plusieurs reprises une terminologie incorrecte concernant certaines références géographiques, en dépit de plusieurs rappels du Comité. Au lieu de respecter les dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil relatives à l'usage de la terminologie de l'ONU, elle avait utilisé des termes inappropriés concernant certains États Membres, ce qui témoignait des préjugés politiques de l'ONG et de son total mépris des dispositions figurant dans la Charte des Nations Unies et la résolution 1996/31 du Conseil. La Chine, l'Égypte et la Turquie ont aussi insisté sur le fait que toutes les organisations non gouvernementales ayant soumis une demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil devaient rigoureusement respecter le principe d'utilisation de la terminologie de l'ONU.

Hebrew Immigrant Aid Society

13. À ses 23^e et 28^e séances, les 3 et 5 juin 2008, le Comité a examiné la demande de la Hebrew Immigrant Aid Society, qui avait été reportée depuis sa session ordinaire de janvier 2008. Lors de cette session, le Comité avait procédé à un échange de vues avec le représentant de l'organisation, qui lui avait répondu oralement et par écrit.

14. À la reprise de la session, le représentant de l'organisation a répondu à d'autres questions posées par plusieurs membres du Comité, ainsi que par les délégations d'observation de la Palestine et de la République arabe syrienne, en particulier relativement à l'adhésion de l'organisation aux résolutions et décisions des principaux organes des Nations Unies sur la question des réfugiés palestiniens, à l'aide humanitaire aux populations arabes vivant sous occupation israélienne et au rôle joué par l'organisation pour la réinstallation d'immigrants juifs dans les colonies illégales des territoires occupés.

15. Le représentant de l'organisation a expliqué oralement et par écrit qu'en sa qualité d'entité non politique aux activités de nature humanitaire, l'organisation respecte les résolutions et décisions des principaux organes des Nations Unies, mais n'a pas de position à ce sujet. Il a souligné que l'organisation apportait une aide humanitaire aux réfugiés et en facilitait la protection, indépendamment de leur appartenance ethnique ou de leur foi. Il a confirmé en outre que l'organisation n'exerçait pas de discrimination à l'encontre des réfugiés palestiniens, et n'avait pas d'activité de réinstallation dans les territoires occupés.

16. En conséquence, le Comité a décidé par consensus de recommander au Conseil d'accorder le statut consultatif spécial à l'organisation. Dans des déclarations prononcées la décision une fois prise, les représentants de l'Égypte et du Qatar se sont félicités qu'elle ait été prise par consensus, et ont dit que le Comité devrait

continuer à surveiller les activités de l'organisation, entre autres par le moyen des rapports quadriennaux, comme pour toute autre organisation, afin de s'assurer qu'elle se conformait constamment aux principes régissant l'établissement et la nature de ses rapports consultatifs avec le Conseil.

17. Le représentant d'Israël a félicité l'organisation d'avoir été recommandée pour le statut consultatif spécial par le Comité, et a fait valoir le concours qu'elle apporterait aux travaux du Conseil et de l'ONU, surtout s'agissant de questions humanitaires et d'aide aux immigrants. Il a souligné le rôle crucial joué par la société civile pour les travaux de l'ONU. Il s'est interrogé sur les motifs et les gesticulations de certaines délégations dont les récriminations contre l'organisation semblaient procéder de raisons purement politiques.

Federatie van Nederlandse Verenigingen tot Integratie van Homoseksualiteit COC-Nederland

18. À ses 23^e et 30^e séances, les 3 et 6 juin 2008, le Comité a examiné la demande de l'organisation non gouvernementale dénommée Federatie van Nederlandse Verenigingen tot Integratie van Homoseksualiteit (COC-Nederland), dont il avait décidé de reporter l'examen lors de sa session antérieure.

19. À sa session ordinaire de janvier 2008, le Comité a eu un échange de vues approfondi avec le représentant de la fédération, qui avait fourni des réponses aux questions que le Comité lui avait posées sous forme orale et par écrit. Le 3 juin 2008, le représentant de la fédération a répondu aux questions posées par plusieurs membres du Comité.

20. Lors de la reprise de la session, les représentants de l'Égypte et du Qatar ont posé des questions supplémentaires et demandé à l'organisation non gouvernementale de fournir des précisions à propos de la pédophilie et des références, dans les instruments juridiques internationaux, sur lesquelles se basait son usage du terme « minorités sexuelles ». Toutefois, à la suite d'une demande de la délégation du Royaume-Uni, appuyée par la Colombie et la Roumanie, le Comité a procédé à un vote au sujet de la demande d'admission de l'organisation.

Déclarations générales avant le vote

21. Le représentant de l'Égypte a souligné que les questions additionnelles à l'organisation méritaient une réponse. Il n'appuyait donc pas la proposition selon laquelle le Comité devrait s'empresse de se prononcer sur la demande de l'organisation à la reprise de sa session de 2008, comme c'était la norme au Comité. Il estimait que la procédure suivie était discriminatoire.

22. Le représentant d'Israël a déclaré que sa délégation soutiendrait l'organisation car ses représentants avaient répondu à toutes les questions qui leur avaient été posées, ajouterait à la diversité et concourrait aux travaux du Conseil. Il était d'avis que l'organisation remplissait les critères d'admission au statut consultatif auprès du Conseil.

23. Le représentant du Qatar a indiqué que sa délégation avait posé des questions additionnelles à l'organisation et estimé que le Comité devrait suivre la procédure voulue, avant de se hâter de passer au vote.

24. Le représentant de la délégation d'observation des Pays-Bas a déclaré que l'organisation était digne de foi, ayant des années d'expérience de la promotion des droits des lesbiennes, des homosexuels, des bisexuels et des transsexuels. Il estimait que l'organisation s'employait à lutter contre la discrimination et à promouvoir l'intégration sociale de ces personnes, apportant ainsi une importante contribution à la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies, et qu'elle remplissait tous les critères d'admission au statut consultatif définis dans la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

25. Par la suite, le Comité a décidé, par 7 voix contre 6, avec 5 abstentions, à l'issue d'un vote par appel nominal, de recommander au Conseil d'octroyer le statut consultatif spécial à l'organisation Federatie van Nederlandse Verenigingen Tot Integratie Van Homoseksualiteit COC-Nederland.

Ont voté pour :

Colombie, Dominique, États-Unis d'Amérique, Israël, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Ont voté contre :

Chine, Égypte, Fédération de Russie, Pakistan, Qatar, Soudan.

Se sont abstenus :

Angola, Burundi, Guinée, Inde, Turquie.

Explication de vote après le vote

26. Le représentant du Royaume-Uni, soutenu par la Roumanie, a déclaré que même si plusieurs membres du Comité désapprouvent la philosophie de certaines organisations, cela ne justifie pas qu'elles soient exclues. Des organisations telles que COC-Nederland avaient les mêmes droits que d'autres de participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. La fédération avait répondu de manière exhaustive aux questions posées par les membres du Comité, son programme relevait de la compétence du Conseil et ses activités étaient conformes aux principes énoncés dans la résolution 1996/31 et à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

27. Les représentants de l'Égypte et du Qatar ont souligné que la décision prise par le Comité concernant la fédération était une erreur, car certaines questions très importantes posées par plusieurs États Membres étaient restées sans réponse.

Demandes de reclassement dont le Comité avait décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures

28. À sa 31^e séance, le 25 juin 2008, le Comité était saisi d'une demande de reclassement au statut consultatif dont le Comité avait décidé de reporter l'examen à sa précédente séance (E/C.2/2008/CRP.9). Il a décidé de reporter l'examen du reclassement de l'organisation suivante qui était inscrite sur la liste et de lui octroyer le statut consultatif spécial, en attendant de recevoir ses réponses aux questions qu'il lui a posées à la reprise de sa session de 2008 :

Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme

B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement

29. Le Comité a examiné au titre du point 3 b) de son ordre du jour les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et les nouvelles demandes de reclassement, figurant dans les documents E/C.2/2008/R.2/Add.21 à 31 et E/C.2/2008/R.3/Add.2, à ses 17^e à 19^e séances et à ses 26^e, 27^e et 29^e à 31^e séances, les 29 et 30 mai, du 4 au 6 juin et le 25 juin 2008.

1. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif

Demandes faisant l'objet d'une recommandation

30. Le Comité a recommandé au Conseil d'octroyer le statut consultatif à 64 organisations qui avaient présenté de nouvelles demandes [voir chap. I, projet de décision I, al. a)].

Demandes dont l'examen est reporté dans l'attente de réponses aux questions posées par le Comité

31. En attendant de recevoir les réponses aux questions qu'il leur a posées à la reprise de sa session de 2008, le Comité a reporté l'examen des demandes d'admission des neuf organisations ci-après :

Association LESTIME : communauté lesbienne de Genève
Genève pour les droits de l'homme
Hope Medical Enterprises
International Association of Women Judges
Presse emblème campagne
Saferworld
Union internationale de l'industrie du gaz
Universitas 21
WITNESS

Demande non retenue

Human Rights Foundation

32. À sa 29^e séance, le 6 juin 2008, le Comité a examiné la demande d'une organisation établie aux États-Unis : Human Rights Foundation.

33. La Représentante permanente adjointe de Cuba a soulevé plusieurs objections à propos de l'organisation, en indiquant que son Président, Armando Valladares, avait fait l'objet d'une condamnation dans son pays au motif qu'il avait participé à plusieurs activités terroristes peu après l'époque de Battista. Elle a fait distribuer plusieurs documents venant corroborer sa déclaration, notamment des documents des tribunaux le décrivant comme entretenant « des liens avec des usines de bombes » et des coupures de presse le montrant en compagnie d'autres suspects. Elle a en outre dénoncé les activités subversives menées par l'organisation en Bolivie.

34. Les représentants de l'Angola, du Burundi, de la Chine, de la Dominique, de l'Égypte, de la Fédération de Russie, de la Guinée, du Soudan, du Venezuela (République bolivarienne du) ont exprimé leur soutien à la représentante de Cuba.

35. Cependant, le représentant des États-Unis, appuyé par les représentants d'Israël, du Pérou et du Royaume-Uni, a demandé au Comité de reporter l'examen de la demande soumise par l'organisation à sa prochaine session et indiqué qu'à cette occasion, on pourrait demander à l'organisation d'envoyer un représentant répondre aux questions posées par ses membres. Le représentant des États-Unis a déclaré que M. Valladeres avait été emprisonné « pour délit d'opinion » par les autorités cubaines pendant 22 ans, mais qu'il était à présent considéré comme un éminent poète et écrivain et vivait aux États-Unis.

36. La motion d'ajournement du débat sur cette organisation, qui était proposée par les États-Unis en vertu de l'article 50 du Règlement intérieur du Conseil, a été mise aux voix à la demande de la représentante de Cuba, appuyée par la Chine. La délégation cubaine a proposé au Comité de se prononcer sans plus tarder, en affirmant que les réponses fournies par l'organisation aux questions qu'il lui avait posées et ses activités témoignaient de graves violations de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social. La délégation des États-Unis a réfuté les affirmations de la délégation cubaine.

37. La motion d'ajournement a été rejetée par 12 voix contre 6, avec une abstention, à l'issue d'un vote par appel nominal.

Ont voté pour :

Colombie, États-Unis d'Amérique, Israël, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Ont voté contre :

Angola, Burundi, Chine, Cuba, Dominique, Égypte, Fédération de Russie, Guinée, Pakistan, Qatar, Soudan, Turquie.

Se sont abstenus :

Inde.

38. Le Comité a ensuite voté sur la proposition faite par Cuba de ne pas octroyer le statut consultatif à l'organisation non gouvernementale Human Rights Foundation.

Déclarations générales avant le vote

39. Le représentant des États-Unis a déploré que le Comité n'ait pas donné à l'organisation non gouvernementale la chance d'exprimer ses vues au Comité. Il a déclaré que l'organisation avait assumé sa mission de défense du droit à la liberté de parole de manière exemplaire dans tous les pays d'Amérique latine. Il a demandé pourquoi le Comité était si pressé de se prononcer sur la demande soumise par l'organisation, qui était examinée pour la première fois à la présente session.

40. Dans une déclaration générale, la délégation cubaine a indiqué que le président de l'organisation entretenait manifestement des liens avec des groupes terroristes et souligné que l'organisation était autorisée à répondre aux nombreuses questions du Comité, ce qui révélerait la nature politique de ses activités. Il a aussi expliqué que, bien que située à proximité de l'ONU, l'organisation n'avait pas envoyé de représentant répondre aux vives préoccupations exprimées par le Comité.

41. La proposition de Cuba a été adoptée par 13 voix contre 3, avec 2 abstentions, à l'issue d'un vote par appel nominal.

Ont voté pour :

Angola, Burundi, Chine, Cuba, Dominique, Égypte, Fédération de Russie, Guinée, Inde, Pakistan, Qatar, Soudan, Turquie.

Ont voté contre :

Colombie, États-Unis d'Amérique, Israël.

Se sont abstenus :

Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Explication de vote après le vote

42. Les représentants du Burundi, du Qatar, et du Soudan ont déclaré qu'au vu des renseignements fournis par le Comité, ils avaient voté contre l'octroi du statut consultatif à l'organisation. Cette décision concordait avec les principes énoncés dans la résolution 1996/31 du Conseil économique et social et avec l'esprit de la Charte des Nations Unies.

43. Le représentant de l'Égypte a regretté que l'organisation refuse de révéler honnêtement toutes les sources des contributions volontaires qu'elle recevait, conformément au paragraphe 13 de la résolution 1996/31 du Conseil, alors qu'elle en avait été clairement priée par le Comité. Il a fait valoir que ce refus suscitait des doutes sur les activités de l'organisation, surtout compte tenu des informations communiquées par la délégation cubaine, ce qui ne laissait pas d'autre choix à la délégation égyptienne que de voter contre l'octroi du statut consultatif, l'Égypte étant pleinement déterminée à renforcer les efforts internationaux de lutte antiterroriste.

44. Le représentant de la Chine a dit que la décision du Comité était conforme non seulement à la Charte des Nations Unies, et à l'esprit de la résolution 1996/31 du Conseil, mais aussi à d'autres décisions du Comité concernant le problème du terrorisme. Il a souligné que la Chine s'élevait contre toutes les formes de terrorisme et que la communauté internationale devait appliquer les mêmes critères à toutes les formes d'activité terroriste.

45. Le représentant d'Israël a dit que son pays était à l'avant-garde de la lutte antiterroriste et ne soutiendrait jamais une organisation connue pour ses activités terroristes. En conséquence, il fallait encore du temps et des informations. Il a regretté que sa délégation ait été obligée de passer au vote, sans qu'on ait donné l'occasion à l'organisation d'expliquer ses activités au Comité à sa prochaine session.

46. Les représentants de la Roumanie et du Royaume-Uni se sont associés aux vues exprimées par Israël. La représentante du Royaume uni a regretté que le Comité n'ait pas eu suffisamment de temps pour examiner cette accusation et qu'il ait dû se prononcer à la hâte sur la demande, dont il était saisi pour la première fois. Elle a aussi ajouté que les renseignements fournis par la représentante de Cuba étaient en espagnol uniquement

Déclaration générale après le vote

47. La représentante de Cuba a indiqué que le Comité avait posé des questions à l'organisation. Dans ses réponses, celle-ci avait affirmé qu'elle ne menait aucune activité politique alors que c'était en réalité une organisation politique. Elle a précisé qu'un représentant de l'organisation non gouvernementale pouvait participer de sa propre initiative à la session du Comité, ce que l'organisation n'avait pas souhaité faire. Le Comité avait fait ce qu'il fallait à cet égard, comme il l'avait fait par le passé avec des organisations qui avaient des affiliations politiques en violation de la résolution 1996/31 du Conseil.

48. Le représentant des États-Unis a souligné que si le Comité avait demandé à l'organisation d'envoyer un représentant pour qu'il réponde aux questions posées par certains de ses membres, l'organisation l'aurait certainement fait. Il a affirmé que, l'organisation non gouvernementale n'étant pas présente dans la salle, le Comité était allé à l'encontre du préambule de la résolution même par laquelle il avait été créé (résolution 1996/31 du Conseil économique et social), et qui disposait que le Conseil devrait encourager la « diversité » des opinions exprimées par les organisations non gouvernementales lors de ses délibérations.

2. Nouvelles demandes de reclassement

49. À sa 31^e séance, le 25 juin 2008, le Comité était saisi de deux demandes de reclassement au statut consultatif figurant dans le document E/C.2/2008/R.3/Add.2.

50. Il a décidé de recommander le reclassement d'une organisation inscrite sur la liste et de lui octroyer le statut consultatif spécial [voir chap. I, projet de décision I, al. b)] et de reporter le reclassement de statut consultatif spécial à statut consultatif général de l'organisation ci-après, en attendant de recevoir des réponses aux questions qu'il lui avait posées :

Femmes Afrique Solidarity

C. Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ayant fusionné avec des organisations non gouvernementales non dotées de ce statut

51. Le Comité n'a pas reçu de demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ayant fusionné avec des organisations non dotées de ce statut.

III. Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

A. Rapports quadriennaux dont l'examen a été reporté lors de sessions précédentes du Conseil

52. Le Comité a examiné le point 4 a) de l'ordre du jour à la 25^e séance, le 4 juin 2008. Il était saisi d'un mémorandum du Secrétaire général contenant une compilation des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil et portant sur leurs activités durant la période 1999-2008, rapports dont l'examen avait été reporté lors des sessions antérieures (E/C.2/2008/CRP.8). Il a pris note des rapports quadriennaux des cinq organisations ci-après [voir chap. I, projet de décision I, al. c)] :

Centre d'accompagnement des autochtones pygmées et minoritaires vulnérables

Federación de Asociaciones de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos

Franklin and Eleanor Roosevelt Institute

Institut des stratégies environnementales mondiales

Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples

53. Le Comité a décidé de reporter l'examen des rapports quadriennaux des huit organisations suivantes, dans l'attente des réponses aux questions qu'il leur avait posées :

Christian Democratic International (désormais Centrist Democratic International)

National Council of Women of Thailand

Institut international de la presse

Centrist Democratic International

Pax Christi International

Human Rights Internet

Assemblée arménienne d'Amérique

Congrès mondial ukrainien

B. Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

54. Le Comité a examiné le point 4 b) de l'ordre du jour à la 25^e séance, le 4 juin 2008. Il était saisi d'une note du Secrétaire général contenant de nouveaux rapports quadriennaux (E/C.2/2008/2/Add.12 à 26), que le Comité n'avait pas examinés à sa

session ordinaire par manque de temps, ainsi que les rapports quadriennaux portant les cotes E/C.2/2008/2/Add.27 à 36. Le Comité a pris note des rapports quadriennaux de 121 organisations [voir chap. I, projet de décision I, al. c)].

55. Le Comité a décidé de reporter l'examen des rapports quadriennaux des cinq organisations ci-après, dans l'attente des réponses aux questions qu'il leur avait posées :

Freedom House

Heritage Foundation

International Network of Liberal Women

Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme

Parti radical transnational.

IV. Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

56. À la 28^e séance, le 5 juin 2008, le Comité a entendu un exposé d'Hanifa Mezoui, Chef de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales, au sujet des activités et de la dotation en personnel de cette section. Évoquant les problèmes d'effectif et la charge de travail croissante de la Section, M^{me} Mezoui a invité le Comité à considérer cette situation comme une chance à saisir pour réviser, refondre et moderniser le système et les méthodes de traitement des demandes d'admission et d'analyse des rapports quadriennaux, et à envisager de mieux exploiter les nouvelles technologies de l'information.

57. L'utilisation plus générale des nouvelles technologies de l'information et l'amélioration des compétences informatiques du personnel des ONG pourrait résoudre le problème de la césure entre le profil, les qualifications et la motivation du personnel. La Section, qui pâtit d'une méthodologie vieillissante, pourrait tirer profit d'un examen analytique de ses besoins en matière de TIC. À ce propos, le Comité a entendu un exposé sur le Système intégré des organisations de la société civile. Des explications lui ont été données sur ce que compte faire la Section des ONG pour intégrer très bientôt les nouvelles technologies dans leurs activités.

58. Au sujet du renforcement de la Section des ONG, le Comité s'est félicité du travail accompli par le Secrétariat, mais a également signalé divers problèmes qui entravaient son bon fonctionnement.

59. Informé du nombre croissant de nouvelles candidatures qui ressort des statistiques communiquées (173 en 2007, 273 en 2008, environ 300 en 2009), le Comité a été d'avis que la charge de travail correspondante ne pouvait être assumée avec l'effectif de la Section, laquelle ne fonctionnait manifestement pas à pleine capacité. Le Groupe de travail officieux va se pencher sur cette question, mais la délégation égyptienne a néanmoins présenté à l'appui de la Section un projet de

résolution sans incidences budgétaires, qui a été adopté par consensus (voir partie I, chap. I, projet de résolution I).

60. Il est intéressant de signaler que le projet de « Comité sans papier » – conçu pour réduire les formalités habituelles et simplifier les consultations et la gestion des dossiers pour le compte des 19 membres du Comité – a été sélectionné pour le Prix ONU 21 de 2007 dans la catégorie « reconfiguration de processus ». Il a permis d'économiser plus de 1,5 million de dollars en temps de réunion et de réduire notamment la documentation sur papier. Il a également entraîné des changements dans le budget de 2008-2009 du fait de la diminution du nombre de réunions du Comité, passé de 100 à 60 pour l'exercice biennal en cours.

61. Le système a été reconfiguré en 2007/08; de simple dispositif de consultation des dossiers, il a évolué pour devenir un véritable système de gestion des documents, des archives et des réunions. Il prend maintenant en charge les principales activités confiées à la Section des ONG et facilite la coordination de l'information, non seulement à destination des membres du Comité, mais aussi entre le Secrétariat et les organisations candidates.

Dispositions prises par le Comité : « Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales »

62. À la 28^e séance, le 5 juin 2008, le Comité était saisi d'un projet de résolution intitulé « Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales », présenté par le représentant de l'Égypte dans un document non officiel distribué en anglais seulement.

63. À la même séance, le Comité a recommandé au Conseil économique et social d'adopter cette résolution (voir chap. I, sect. A).

**V. Examen des méthodes de travail du Comité :
application de la résolution 1996/31
du Conseil économique et social,
y compris l'accréditation des représentants
d'organisations non gouvernementales,
et de la décision 1995/304 du Conseil**

**A. Examen de questions inscrites à l'ordre du jour
du groupe de travail officieux**

64. À la 31^e séance, le 25 juin 2008, le facilitateur du groupe de travail officieux du Comité, Serhat Aksen (Turquie), a rendu compte des travaux de ce groupe.

65. Le groupe de travail officieux du Comité chargé des organisations non gouvernementales a débattu des questions suivantes :

Mesures visant à améliorer la procédure de présentation des rapports quadriennaux

66. Une délégation a appelé l'attention du groupe de travail officieux sur le fait que, dans sa décision orale du 30 janvier 2008, le Comité avait demandé à la Section des ONG d'envoyer une dernière lettre de rappel aux ONG ayant omis de soumettre plus de deux rapports quadriennaux, avec copie adressée simultanément à la mission permanente de leur pays. Mais ces lettres avaient été envoyées aux missions permanentes avec beaucoup de retard.

67. Le groupe de travail officieux a débattu des conséquences possibles de cette communication tardive des lettres aux missions permanentes.

68. Il a été convenu que le projet de résolution intitulé « Mesures tendant à améliorer la procédure de présentation des rapports quadriennaux », qui contient des mesures générales propres à améliorer le processus de présentation, serait néanmoins présenté au Conseil économique et social.

Mesures à prendre pour s'assurer que les ONG dont la candidature au statut consultatif ou toute autre demande est examinée ne sont pas impliquées dans des activités criminelles internationales, y compris le terrorisme, ainsi qu'énoncé dans la résolution 1996/31 du Conseil

69. Conformément à la décision adoptée par le Comité le 30 janvier 2008, le groupe de travail officieux a examiné entre autres questions celle des mesures à prendre pour s'assurer que les ONG dont la candidature au statut consultatif ou toute autre demande est examinée ne sont pas impliquées dans des activités criminelles, y compris le terrorisme, ainsi qu'énoncé dans la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

70. Toutes les délégations qui sont intervenues dans le débat ont souligné que, pour des questions de principe, il fallait veiller à ce qu'aucune ONG impliquée dans une quelconque activité criminelle, y compris le terrorisme, ne puisse bénéficier du statut consultatif auprès du Conseil.

71. La délégation des États-Unis a déclaré que le Secrétariat devrait consulter toutes les bases de données et listes d'organisations criminelles et terroristes, dont la liste établie par le Comité contre le terrorisme créé par la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité, lors de la vérification des candidatures au statut consultatif.

72. Un certain nombre de délégations ont estimé que cette suggestion n'était guère applicable compte tenu du mandat et des capacités de la Section des ONG, ainsi que des attributions découlant de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité et de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

73. Diverses délégations ont signalé que la liste du Conseil de sécurité n'incluait pas toutes les organisations terroristes et qu'il en existait d'autres, nationales notamment. Elles étaient d'avis que ces listes devaient être consultées systématiquement. La délégation cubaine a même affirmé que, si les listes nationales n'étaient pas prises en compte, elle ne verrait aucune raison de poursuivre la discussion sur la question.

74. L'une des préoccupations évoquées a été le fait que le Comité chargé des ONG pouvait inscrire des organisations sur la liste, mais que d'autres organismes des

Nations Unies pouvaient faire de même, de sorte que les vérifications opérées par la Section des ONG ne seraient pas exhaustives.

Délai de présentation de la lettre d'intention

75. Le groupe de travail officieux a souligné que le délai de présentation de la lettre d'intention annonçant que l'ONG compte demander le statut consultatif doit être strictement respecté par le Secrétariat, de manière à assurer le traitement méthodique et impartial des demandes. Les délais sont indiqués à l'alinéa 61 b) de la résolution 1996/31 du Conseil. (Le groupe de travail a été d'avis que le respect des délais n'est pas préjudiciable aux demandes provenant de pays en développement malgré l'accroissement de leur nombre, grâce aux progrès des technologies des communications.

76. Pour conclure, le Comité a décidé que le groupe de travail devait continuer à débattre toutes les questions inscrites à son ordre du jour à sa prochaine réunion intersessions, y compris en 2009.

B. Questions connexes diverses

Demandes d'organisations non gouvernementales sollicitant un changement de nom, dont l'examen a été reporté lors des sessions précédentes du Comité

77. À la 27^e séance, le 5 juin 2008, le Comité a pris note du changement de nom demandé par le Parti radical transnational (statut consultatif général, 1995), qui s'appelle maintenant Parti radical non violent, transnational et trans-partis.

Nouvelles demandes de changement de nom déposées par des organisations

78. À la 27^e séance, le 5 juin 2008, le Comité a pris note du changement de nom des sept organisations ci-après :

Fondation canadienne des droits de la personne/Canadian Human Rights Foundation (statut consultatif spécial, 1997), désormais Equitas International
Centre for Human Rights/Equitas centre international d'éducation aux droits humains

Humanist Committee on Human Rights (statut consultatif spécial, 2005), désormais Aim for Human Rights

Intermediate Technology Development Group (liste, 1987), désormais Practical Action

International Conference Volunteers (statut consultatif spécial, 2005) désormais ICVolunteers

Leonard Cheshire International (statut consultatif spécial, 2006), désormais Leonard Cheshire Disability

Mercy Corps International (statut consultatif spécial, 1998), désormais Mercy Corps

Support Coalition International (liste, 2001), désormais MindFreedom International

ONG ayant informé la Section des ONG qu'elles n'avaient plus d'activités ou avaient cessé d'exister

79. À la 27^e séance, le 5 juin 2008, le Comité a pris note de la cessation des activités de la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples.

Déclarations d'organisations non gouvernementales à la session de fond de 2008 du Conseil économique et social

80. À sa 28^e séance, le 5 juin 2008, le Comité a pris note des demandes présentées par les 44 organisations qui souhaitaient s'exprimer devant le Conseil économique et social lors du prochain débat de haut niveau de la session de fond de 2008 (voir E/2008/82)¹ :

Examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en matière de développement durable

Sulabh International (statut consultatif spécial, 1996)

Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (statut consultatif général, 2002)

Confédération des bijoutiers, joailliers et orfèvres (statut consultatif spécial, 2006)

Convention of Independent Financial Advisors (statut consultatif spécial, 2007)

Association chinoise pour les Nations Unies (statut consultatif général, 2000)

Foundation for Subjective Experience and Research (liste, 2003)

Aide internationale pour les handicapés (statut consultatif spécial, 2004)

Association tunisienne des mères (statut consultatif général, 2001)

Association des centres du commerce international (statut consultatif spécial, 1977)

Organisation mondiale de la famille (statut consultatif général, 1948)

Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale (statut consultatif général, 1997)

Mulchand and Parpati Thadhani Foundation (liste, 2004)

Ius Primi Viri International Association (statut consultatif spécial, 2004)

Mumbai Educational Trust (statut consultatif spécial, 2003)

Oasis Open City Foundation (statut consultatif spécial, 2003)

¹ Le statut actuel et l'année où l'organisation l'a obtenu sont indiqués entre parenthèses après le nom.

Legião de Boa Ventagem (statut consultatif général, 1999)

International Union of Economists (statut consultatif général, 1999)

Fondazione per la Ricerca sulla Migrazione e sulla Integrazione delle Tecnologie (statut consultatif spécial, 2007)

African Action on AIDS (statut consultatif spécial, 2003)

Shinji Shumeikai (statut consultatif spécial, 2004)

Global Foundation for Democracy and Development (statut consultatif spécial, 2004)

All India Shah Behram Baug Society for Scientific and Educational Research (statut consultatif spécial, 2004)

Dianova International (statut consultatif spécial, 2007)

International Presentation Association of the Sisters of the Presentation (statut consultatif spécial, 2000)

Adventist Development and Relief Agency (statut consultatif général, 1997)

S. M. Sehgal Foundation (statut consultatif spécial, 2005)

Mouvement international ATD Quart-monde (statut consultatif général, 1991)

Institut du développement social international (statut consultatif spécial, 2000)

Yachay Wasi (liste, 2001)

International Network of Street Papers (liste, 2004)

Brazilian Foundation of America (statut consultatif spécial, 2006)

Mouvement pour l'éducation en matière de droits de l'homme (statut consultatif spécial, 1998)

Fundación Diagrama Intervención Psicosocial (statut consultatif spécial, 2007)

Forum pour la coopération en matière de développement

International NGO Forum on Indonesian Development (statut consultatif spécial, 2004)

Volontari nel Mondo : FOCSIV (statut consultatif spécial, 2004)

Inter-Press Service International Association (statut consultatif général, 1991)

Action Aid (statut consultatif spécial, 1991)

Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication (statut consultatif spécial, 1996)

Eastern African Sub-Regional Support Initiative for the Advancement of Women (statut consultatif spécial, 2004)

UBUNTU World Forum of Civil Society Networks (statut consultatif spécial, 2006)

CIVICUS : Alliance mondiale pour la participation des citoyens (statut consultatif général, 2004)

Centre for Research in Rural and Industrial Development (statut consultatif spécial, 2005)

Cités et gouvernements locaux unis (statut consultatif général, 1947)

VI. Application de la résolution 2006/46 du Conseil économique et social

81. Aucune demande d'admission au statut consultatif n'avait été reçue en application de la résolution 2006/46 du Conseil économique et social.

VII. Examen des rapports spéciaux

Union mondiale pour le judaïsme libéral

82. À la 17^e séance, le 29 mai 2008, le Comité était saisi d'une plainte présentée par la délégation de Cuba en sa qualité de Président du bureau du Mouvement des pays non alignés, contre l'Union mondiale du judaïsme libéral (UMJL), organisation établie aux États-Unis et inscrite sur la liste du Conseil. Le représentant de Cuba a expliqué au Comité qu'un représentant de l'UMJL était intervenu lors de la sixième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme intitulée « Violations des droits de l'homme résultant des attaques et des incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé », tenue à Genève les 23 et 24 janvier 2008. Dans son exposé, il avait tenté d'entrer dans des considérations qui ne relevaient pas des compétences du Conseil des droits de l'homme. Le Président du Conseil, Doru Costea (Roumanie), lui avait demandé à deux reprises de s'en tenir à la question considérée, ce qui n'avait pas empêché le représentant de poursuivre sur sa lancée. Après un troisième et dernier rappel à l'ordre du Président, le représentant de l'UMJL avait dit, citant Shakespeare, « Au lieu de parler, je conclurai d'une phrase. On perçoit dans l'air un malaise général, le sentiment qu'il y a quelque chose de pourri dans l'état de ce Conseil. »

83. Le représentant de Cuba a déclaré que ce dérapage verbal du représentant de l'UMJL allait à l'encontre des principes régissant l'établissement de relations consultatives avec les organisations non gouvernementales, tel qu'énoncés aux paragraphes 2 and 3 de la résolution 1996/31 du Conseil. Il a demandé que le secrétariat du Conseil des droits de l'homme à Genève enquête sur cette affaire et fasse rapport au Comité, qui pourrait alors déterminer si l'organisation avait abusé de son statut et, dans l'affirmative, devrait prendre les mesures qui s'imposaient.

84. Un débat nourri s'est ensuivi; un certain nombre d'États ont demandé qu'un rapport soit présenté au Comité avant le 3 juin.

85. Le représentant des États-Unis a indiqué qu'il acceptait l'enquête mais ne pensait pas que l'échéance du 3 juin laisse suffisamment de temps pour réunir tous les éléments voulus. Il croyait aussi savoir que le représentant de l'organisation avait parlé au Président du Conseil des droits de l'homme en marge de la réunion officielle, et qu'il lui aurait présenté des excuses. Le représentant d'Israël a estimé que le Comité devait également entendre le point de vue du Président du Conseil des droits de l'homme sur l'incident. Le représentant de l'Égypte a estimé que, si le représentant de l'ONG avait présenté des excuses officielles, l'organisation n'aurait

pas de difficulté à le faire par écrit. Il a fait observer aussi qu'on avait laissé des délais plus longs pour cette affaire que pour les précédentes, l'organisation et le secrétariat du Conseil des droits de l'homme à Genève ayant été avertis le 22 mai 2008, une fois prise la décision du groupe de travail officieux du Comité. Des intervenants ont demandé que l'enregistrement vidéo de l'incident soit projeté dans la salle de réunion.

86. Le 3 juin, le Comité a repris l'examen de la plainte et a visionné la séquence diffusée sur le Web contenant les remarques du représentant de l'ONG, objet de l'affaire. Le Comité était également saisi d'une note du secrétariat du Conseil des droits de l'homme à Genève, l'informant que ni le Président ni aucun membre du Conseil n'avait demandé l'ouverture d'une enquête. De plus, rien n'indiquait dans cette situation particulière l'existence d'un quelconque risque de sécurité susceptible de justifier la publication d'un rapport d'enquête interne du secrétariat.

87. Les représentants de Cuba, de l'Égypte et du Qatar ont critiqué cette lettre du président de l'UMJL, qu'ils trouvaient fallacieuse et manipulatrice. Ils ont dit qu'elle défendait le représentant de l'organisation à Genève, sans contenir d'excuses pour son comportement répréhensible. Le Président y exprimait en fait le regret que d'aucuns aient été offensés par le comportement de ce représentant, ce dont ce représentant s'était excusé auprès du Président du Conseil des droits de l'homme après la réunion du Conseil. Ils ont dit à nouveau que l'organisation, comme toute autre, devait être tenue responsable des agissements répréhensibles de ses représentants, quelles qu'aient été les intentions. Ils ont souligné que le comportement répréhensible, manifesté par les paroles du représentant de l'organisation, était en l'occurrence dirigé contre le Conseil des droits de l'homme, et non contre son respecté président à titre personnel. Le Conseil est un organe intergouvernemental, dont les membres sont élus pour représenter l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies, et il est inadmissible de ne pas se conformer aux principes et aux dispositions régissant les relations avec les organisations non gouvernementales. En conséquence, le représentant de Cuba a demandé au Comité d'envisager de prendre les mesures voulues conformément à la résolution 1996/31 du Conseil.

88. Les représentants des États-Unis, d'Israël, de la Roumanie et du Royaume-Uni ont demandé des délais supplémentaires pour examiner les faits et les éléments d'information communiqués au Comité. Les représentants des États-Unis et d'Israël ont estimé que la lettre était bien une lettre d'excuses, qu'elle répondait à la situation et devait suffire.

89. Le Président de l'organisation, s'exprimant devant le Comité, a insisté sur le fait que son organisation n'avait nullement eu l'intention d'offenser aucun des États membres du Conseil des droits de l'homme, et que sa lettre visait à présenter des excuses inconditionnelles. Il a de nouveau regretté les propos du représentant de l'organisation et annoncé qu'il présenterait une autre lettre en ce sens. La deuxième lettre a été soumise et distribuée le lendemain aux membres du Comité, qui ont considéré qu'elle présentait des excuses acceptables.

90. Le 6 juin, le Président du Comité a donné lecture d'une lettre de blâme à envoyer à l'UMJL, présentée par Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés, après consultation avec les autres membres du Comité.

91. Le représentant des États-Unis a insisté sur la qualité du travail accompli par l'UMJL en 36 années de collaboration avec l'ONU. Il a déploré que le Comité ait jugé nécessaire d'envoyer une lettre de blâme; sa délégation était d'avis que le Président de l'organisation avait exprimé des regrets sincères devant le Comité et que l'affaire aurait dû s'arrêter là. Sa déclaration a été appuyée par le représentant d'Israël, qui a fait valoir que l'organisation avait depuis longtemps des relations honorables avec l'ONU et avait toujours dans ses actes défendu l'esprit de la Charte des Nations Unies, la démocratie, la paix et la justice. A propos du texte de la lettre devant être envoyée à l'organisation, il a indiqué que sa délégation avait longuement débattu de la question et ne s'était ralliée qu'avec réticence à la décision générale.

92. Le représentant de Cuba a répondu que le Mouvement des pays non alignés avait fait preuve de souplesse afin de parvenir à un consensus. Il a répété que l'organisation avait agi de manière répréhensible et que par conséquent une riposte s'imposait. Il s'est dit convaincu que la lettre approuvée par le Comité remplissait cet office. Il s'est dit confiant dans le fait que l'organisation ferait le nécessaire pour que l'incident ne se reproduise pas, soulignant qu'il entrerait dans les prérogatives du Comité de surveiller les activités de l'organisation pour confirmer que cette dernière et ses représentants respectaient constamment les principes régissant l'établissement et la nature de ses relations consultatives avec le Conseil économique et social.

Liberal International

93. À la 31^e séance, le 25 juin 2008, le Comité a examiné la question du rétablissement du statut consultatif de Liberal International, organisation établie au Royaume-Uni, dont le statut consultatif avait été suspendu pour un an (voir décision 2007/229 du Conseil économique et social). Le Président du Comité a donné lecture de la déclaration ci-après :

Le Comité chargé des organisations non gouvernementales note et reconnaît que la suspension d'un an du statut consultatif de l'organisation Liberal International prendra fin le 20 juillet 2008.

VIII. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG

94. À la 26^e séance, le 4 juin 2008, le Chef de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales, Hanifa Mezoui, a présenté le rapport d'activité du Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG. Elle a recensé les activités conduites en Asie, d'une part la table ronde de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur le thème intitulé « Promotion et réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement par l'éducation et la sensibilisation : l'action du Conseil économique et social » qui s'est tenue à Bangkok, et d'autre part la troisième conférence du Réseau régional informel ONU-ONG/Asie-Pacifique consacrée au thème « Développement durable et Jeux olympiques verts », organisée à Beijing. Ces deux initiatives de sensibilisation cadraient avec le thème de l'examen ministériel annuel de 2008, à savoir la mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus sur le plan international en

matière de développement durable. Des précisions ont également été données sur la campagne d'information en direction des États arabes prévue pour l'automne 2008.

95. La table ronde de deux jours avait réuni plus de 100 personnalités de la société civile, dont des experts en politiques et des leaders d'opinion, ainsi que des représentants de l'ONU, d'autres organisations internationales, d'ONG et d'universités, autour d'une réflexion sur les obstacles rencontrés par les pays de l'Asie du Sud-Est pour atteindre les huit OMD à l'horizon 2015. Le Centre d'excellence régional de l'ASEAN pour les OMD a été lancé à cette occasion et l'Institut asiatique de technologie (AIT) a été désigné pour être le site permanent du premier centre d'excellence régional de l'ASEAN consacré à la promotion et à la réalisation des OMD en Asie du Sud-Est par l'éducation et la formation. Dans un message vidéo adressé au Président de l'AIT, le Secrétaire général s'est félicité de l'ouverture de ce nouveau lieu qui, grâce à son réseau régional et local, assurera la continuité des initiatives, et servira de plaque tournante pour promouvoir les OMD et les activités de développement dans toute la région. La table ronde a donné lieu à une déclaration qui définit dans ses grandes lignes la vocation du Centre d'excellence.

96. Une autre initiative importante du Réseau a été organisée par le Réseau des ONG chinoises pour les échanges internationaux, organisation recommandée pour admission au statut consultatif général à la présente session du Comité chargé des organisations non gouvernementales. La rencontre a été appuyée par le Réseau régional informel ONU-ONG à Beijing et la Section des ONG; elle a réuni des représentants du Département des affaires économiques et sociales et du Département de l'information du Secrétariat de l'ONU, et plus de 200 représentants d'une centaine d'organisations non gouvernementales venus d'un peu partout dans le monde – Afrique du Sud, Bangladesh, Brésil, Chine, États-Unis, Inde, Indonésie, Malaisie, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Singapour, Thaïlande, Turquie et Viet Nam. Les coordonnateurs du Réseau régional informel d'Amérique latine, d'Europe orientale, d'Asie du Sud, d'Asie de l'Est et d'Afrique ont profité de la conférence pour convoquer une réunion de planification et de coordination.

97. Les participants à la réunion ont adopté à l'unanimité une déclaration saluant le concept de Jeux olympiques verts défendu et appliqué par les organisateurs des Jeux de Beijing, qui intègre l'idée de durabilité aux préparatifs des Jeux et sert ainsi avec force à la fois la réalisation des OMD et l'esprit olympique. Les participants ont par ailleurs longuement débattu des questions intitulées création d'emplois et promotion du développement durable et élimination de la pauvreté et promotion de la croissance économique et du développement social durables, qui sont dans le droit fil des thèmes retenus par le Conseil économique et social pour 2008.

98. À la demande de l'Égypte, des précisions ont été données sur la campagne d'information en direction des États arabes prévue pour l'automne 2008, qui répond à la nécessité de dynamiser le Réseau régional dans le monde arabe, où seulement 164 organisations non gouvernementales sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Grâce à la campagne du Réseau régional informel ONU-ONG, le nombre d'ONG du Sud dotées du statut consultatif auprès du Conseil a augmenté de 14 % entre 1998 et 2007. Le Réseau régional informel est maintenant établi dans diverses parties du monde et les coordonnateurs régionaux ont pris leurs fonctions dans nombre de régions – Afrique, Amérique latine, Caraïbes, Asie-Pacifique, Amérique du Nord et Europe orientale.

99. Les délégations de la Chine, de Cuba, de l'Égypte, de la Fédération de Russie et du Soudan ont salué le travail accompli par le Réseau régional informel dans son rôle de facilitation de la communication avec les ONG des pays en développement qui ont besoin de se faire mieux entendre et connaître.

IX. Ordre du jour provisoire et documentation de la session 2009 du Comité

100. À sa 31^e séance, le 25 juin 2008, le Comité a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2009 du Comité. Il était saisi du projet d'ordre du jour pour sa session de 2009 (E/C.2/2008/L.3).

101. À la même séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil les dates ci-après pour la session de 2009 : du 19 au 28 janvier pour sa session ordinaire et du 18 au 27 mai pour la reprise de sa session [voir chap. I, projet de décision V, al. a)].

102. À la même séance, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session de 2009, qui serait soumis au Conseil économique et social [chap. I, projet de décision IV, al. a)].

X. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

103. Le Comité a repris sa session de 2008 du 29 mai au 6 juin, et le 25 juin 2008. Il a tenu 15 séances.

B. Participation

104. Les 19 membres du Comité ont participé à la session.

105. Treize observateurs d'autres États Membres de l'ONU, deux observateurs d'États non membres, un représentant d'un organisme des Nations Unies et des observateurs d'organisations non gouvernementales étaient également présents. La liste des participants figure en annexe I au présent rapport.

106. À la reprise de sa session de 2008, le Comité a entendu sept représentants d'organisations non gouvernementales, qui ont eu l'occasion de répondre aux questions qu'il leur avait posées. Les renseignements supplémentaires fournis par les représentants ont facilité les débats et la tâche du Comité pour l'adoption de ses décisions.

C. Ordre du jour

107. À sa 31^e séance, le 25 juin 2008, le Comité était saisi de l'ordre du jour provisoire de sa session de 2008, tel qu'il avait été adopté à la première séance de sa session ordinaire (E/C.2/2008/1).

108. À la même séance, le Comité a approuvé l'organisation des travaux.

D. Documentation

109. La liste des documents dont le Comité était saisi à la reprise de sa session de 2008 figure en annexe II au présent rapport.

XI. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de la reprise de sa session de 2007

110. À sa 31^e séance, le 25 juin 2008, le Comité a adopté le projet de rapport sur ses travaux (E/C.2/2008/L.4) et autorisé le Rapporteur à en établir la version définitive, en consultation avec les membres du Comité, le cas échéant.

Annexe I

Liste des participants

Membres

Angola	Estevao Alberto, Salvador Jesús
Burundi	Heménégilde Nkurabagaya, Albert Shingiro
Chine	Guo Jiakun, Zhang Dan, Zhou Feng
Colombie	Betty Escorcia, Jorge Torres
Cuba	Rodrigo Malmierca Díaz, Ileana Núñez Mordfoche, Luis Amorós Núñez, Mirta Granda Averhoff, Claudia Pérez Alvarez, Samuel Babilonia Ballate
Dominique	Crispin S. Gregoire, Zilpha Theodore
Égypte	Wael M. Attiya, Mohamed Elghitany
États-Unis d'Amérique	Brian Young, Paul Birdsall, Peggy Kerry
Fédération de Russie	Boris V. Chernenko, Oleg A. Demekhin, Grigory E. Lukiyantsev, Vladimir Y. Zheglov, Alexander Abramov
Guinée	Paul Goa Zoumanigui
Inde	B. N. Reddy
Israël	Ilan Fluss, Elyasaf Schwartz
Pakistan	Bilal Hayee, Aqsa Nawaz
Pérou	Romy Tincopa, Gonzalo Guillén, Edgard Perez Alva
Qatar	Tariq Al-Ansari, Mohammed Al-Kuwari
Roumanie	Octavian Stamate, Alexandro Ciorobea
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Harriet Cross, Jonna Jeurlink, Simon Finn
Soudan	Hassan Hamid Hassan, Amar Daoud
Turquie	Serhat Aksén, Ramis Şen, Omer Zarpli

États Membres de l'ONU représentés par des observateurs

Algérie, Allemagne, Argentine, Bangladesh, Bolivie, Chili, Grèce, Guatemala, Iran (République islamique d'), Japon, Maroc, Pays-Bas, Portugal, République arabe syrienne, Slovénie, Suède, Tunisie et Viet Nam

Annexe II

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/C.2/2008/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
E/C.2/2008/CRP.11	2	Débat de haut niveau du Conseil économique et social
E/C.2/2008/CRP.7	3 a)	Demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales, dont l'examen a été reporté par le Conseil à ses sessions tenues entre 1999 et 2008
E/C.2/2008/CRP.9	3 a)	Demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales, dont l'examen a été reporté par le Conseil à ses sessions tenues entre 1999 et 2008
E/C.2/2008/R.2/Add.21 à 31	3 b)	Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales
E/C.2/2008/R.3/Add.2	3 b)	Demande de reclassement
E/C.2/2008/CRP.8	4 a)	Compilation des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, dont l'examen a été reporté lors des sessions tenues entre 1999 et 2008
E/C.2/2008/2/Add.12 à 36	4 b)	Rapports quadriennaux pour la période 2003-2006, présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social
E/C.2/2008/CRP.10	9	Fonds général de contributions volontaires à l'appui du Réseau régional informel ONU-ONG
E/C.2/2008/L.2	11	Projet de rapport